

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 669 accordant une permission de trois semaines à Albane.

n° 669

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 juillet 1948

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro  
31 juillet 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement (un personnel) auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu**la demande en date du 16 juin 1944 d'Ali Abane, caporal chaîneur du service de cadastre

**Vu**l'avis favorable du chef du service de l'enregistrement,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Ali Abane, caporal chaîneur du service du cadastre. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur  
P.-H.

**SIRIEX**